

Une province à la recherche de son histoire

René Favier

▶ To cite this version:

René Favier. Une province à la recherche de son histoire. René FAVIER. Nouvelle Histoire du Dauphiné. Une province face à sa mémoire, Glénat, Grenoble, pp.7-13, 2007. halshs-00376051

HAL Id: halshs-00376051 https://shs.hal.science/halshs-00376051

Submitted on 16 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une province à la recherche de son histoire

Un observateur non averti pourrait aisément se laisser abuser. La fréquence des usages de l'adjectif « dauphinois » paraît laisser croire à la force d'une identité provinciale et à la mémoire d'une histoire commune. Nombre d'entreprises, associations sportives ou culturelles, journaux (« le Dauphiné libéré ») s'affirment « dauphinois ». Sans parler naturellement du gratin du même nom, peut-être la référence la plus unanimement connue, dont les gastronomes défendent âprement la spécificité face au « forézien » ou au « savoyard ».

Une mémoire provinciale?

De telles références à une identité provinciale trouvent leurs racines lointaines dans les écrits des érudits des 16^e et 17^e siècles. A croire ces derniers (Symphorien Champier, Aymar du Rivail, Louis Videl, Claude Expilly, Nicolas Chorier), l'exception dauphinoise résultait des origines anciennes de la province et du caractère de ses habitants, descendants des fiers et farouches Allobroges qui avaient résisté aux Romains et suscité l'admiration d'Hannibal. Les vertus exceptionnelles de ses hommes illustres dont la vie témoignait du destin tracé par la Providence en faveur du Dauphiné (Bayard, Lesdiguières) montraient la voie au reste du royaume. Les « Sept merveilles » étaient aussi davantage que de simples curiosités : des signatures de Dieu disant aux hommes sa puissance et sa grandeur. Dieu se donnait à voir en Dauphiné! Pour les parlementaires du 18^e siècle, c'est cette même singularité du « Pays de Dauphiné », un « Etat séparé du royaume », qui était en jeu dans la défense des privilèges de la province. Dans cette même tradition reprise par V. Cassien et A. Debelle dans leur célèbre Album publié en 1835, la Révolution avait fait perdre à « notre » pays son « unité ». S'il consacra principalement son activité au tourisme de montagne, c'est « dans le but d'étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de Grenoble et du Dauphiné » que fut créé en 1889 le Syndicat d'Initiative de Grenoble et du Dauphiné, le premier de France.

Les institutions touristiques d'aujourd'hui ne livrent plus le même message. Jusqu'à il y a peu, l'érudit quelque peu informé en matière d'histoire régionale ne pouvait manquer d'être surpris, lorsqu'il se rendait à la Maison du Tourisme de Grenoble, des informations qui lui étaient fournies sur le « Dauphiné ». Quoi de commun en effet entre l'ancienne province – bornée au nord et à l'ouest par le Rhône, à l'est par la Savoie et au sud par la Provence, et dont Grenoble fut la capitale jusqu'à la Révolution – et le seul département de l'Isère (réduit souvent au seul Grésivaudan), auquel il semblait se réduire aujourd'hui. Mais, cette mémoire là est elle-même aujourd'hui défaillante. Hormis le Musée Dauphinois, le département de l'Isère a abandonné désormais toute référence au Dauphiné dans ses campagnes de promotions touristiques, dans sa communication institutionnelle. Les avatars de sa maison de promotion parisienne sont à cet égard éloquents. « Maison du Dauphiné », rattachée en 1992 à la Savoie en raison, selon un élu, de « l'obligation de présenter de façon globale les Alpes françaises à la clientèle étrangère », elle n'est plus aujourd'hui que celle de « l'Isère ».

On chercherait de même vainement une quelconque référence à l'ancienne province dans la Drôme, divisée désormais par les autorités administratives – nécessités touristiques obligent – en cinq pays : « Drôme des collines », « Royans-Vercors », « Valence et sa plaine », « Diois-Val de Drôme » et enfin, *last but not least*, « Drôme provençale ». « Hier et aujourd'hui, Drôme provençale, Provence en

Drôme, tu lances le même clin d'œil à la séduction » concluait l'auteur d'un ouvrage publié à l'occasion de la mise en place de ces pays !

Histoires du Dauphiné et identité provinciale

A cette mémoire pervertie fait écho le petit nombre d'histoires du Dauphiné publiées à ce jour. En 1973 déjà, Bernard Bligny en faisait le constat : « On peut s'étonner que depuis trois siècles... une demi-douzaine d'auteurs au maximum se soient risqués à traiter de cette province en l'envisageant dans son cadre territorial d'ensemble et son développement historique ». De fait, si l'histoire du Dauphiné inspira les érudits des 17^e et 18^e siècles (Nicolas Chorier, Guy Allard, le président de Valbonnais), on ne peut que constater l'absence d'ouvrages consacrés à l'histoire de la province durant le 19^e et la première partie du 20^e siècles. Rien en fait de véritablement consistant avant celle publiée en 1946 dans la collection *Que-sais-je*? par l'ancien archiviste, Gaston Letonnelier. Et pour tous, la principale référence reste encore aujourd'hui l'ouvrage publié en 1973 sous la direction de Bernard Bligny dans la collection *Univers de la France et des pays francophones*, qui intégrait les apports d'une première vague de recherches universitaires.

Un si petit nombre d'ouvrages, au regard d'une production notablement plus importante pour d'autres provinces ne peut manquer de poser la question de la pertinence de l'objet étudié. L'interrogation est d'autant plus légitime que les deux références citées étaient en outre des ouvrages de commande, dans des collections qui définissaient le cadre de l'étude. Celui-ci au demeurant n'était pas discuté par les auteurs. « Le Dauphiné est cette très célèbre province dans l'étendue de laquelle la Constituante a découpé en 1790 trois de nos plus beaux départements : l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes » soulignait Gaston Letonnelier dans une affirmation où l'emploi du présent exprimait l'idée d'une permanence de la construction territoriale médiévale, un siècle et demi après sa disparition. D'une certaine manière, la pérennité de la province à travers les âges était postulée de la même manière par Bernard Bligny qui concluait : « En 1973, le Dauphiné reste quelque chose de plus qu'un souvenir : il survit dans la forme d'esprit de ses habitants, dans une sensibilité particulière, dans un tempérament régional ».

A regarder la construction des ouvrages, la réalité est il est vrai un peu différente. La période antérieure à la constitution de la province ne figurait que brièvement dans l'introduction de Gaston Letonnelier, tandis que l'ouvrage ne proposait qu'un « Coup d'œil sur l'histoire du Dauphiné au 19e siècle », réduit à 6 pages sur les 128 traditionnels de la collection. Mais dans la synthèse dirigée par Bernard Bligny, l'espace consacré à ces mêmes périodes représentent exactement la moitié du volume. Il n'y a pas là uniquement des questions formelles. Les choix effectués posent la question de l'essence même de l'objet étudié : un territoire défini hors du temps, « la province de Dauphiné », telle une monade irréductible aux autres, dont il convient de retracer l'histoire des origines à nos jours? Ou bien une construction historique aux origines improbables, principauté médiévale puis province de la France d'Ancien Régime, avant de devenir un objet de mémoire aux limites incertaines dans des cadres territoriaux plusieurs fois recomposés ?

Sans doute est-ce là pour partie le lot de toutes les constructions territoriales, mais le caractère particulièrement hétérogène de l'espace physique (de la Meije aux basses plaines rhodaniennes, des confins humides de la Bresse aux portes des terres provençales – le tout traversé du sud-ouest au nord-est par la vallée de l'Isère, la seule voie véritablement dauphinoise selon Pierre Léon) ne favorisa ni l'unité économique

ou démographique, ni la formation d'une véritable identité culturelle d'une construction humaine restée essentiellement politique. « Le Dauphiné est une création des hommes et non de la nature, une région historique et non géographique » écrivait le géographe Paul Veyret, « Cela est vrai sans doute de la plupart des anciennes provinces, mais de celle-ci plus que d'aucune autre. On lui chercherait en vain un principe d'unité ailleurs que dans une histoire et une administration commune qui, l'une et l'autre, ont duré quelques siècles à peine ». La mémoire et la conscience d'une identité commune s'en trouva affectée. Là sans doute trouve-t-on l'une des raisons de ce petit nombre d'histoire du Dauphiné.

Une telle situation pose également la pertinence des objets d'analyse. On ne saurait confondre les études sur les modalités de la construction d'une principauté médiévale, les modalités de son rattachement au royaume de France, le rôle militaire qu'elle a joué dans la défense du royaume, l'importance de ses droits et privilèges spécifiques dont la défense conduisit ses élites à un engagement de premier plan dans la pré-Révolution, avec l'histoire des peuples gallo-romains présents dans l'espace alpin (ou de ceux qui les ont précédés), ou le développement d'une histoire économique, sociale, culturelle ou politique générale inscrite dans un cadre territorial, le Dauphiné, devenu anachronique. On ne peut ainsi projeter dans le passé des réalités territoriales anachroniques, et il est absurde d'affirmer, comme le font certaines publications de médiocre qualité ou une encyclopédie électronique célèbre, que le Dauphiné fut « jadis occupé par les Allobroges, les Ségovellaunes, les Voconces et les Tricastins ». Mais il y a aussi quelque chose d'artificiel à parler d'un « Dauphiné des notables (1790-1870) » pour traiter d'une période où les élites locales travaillaient d'abord à consolider les identités des départements, nouveaux cadres administratifs créés par la Révolution. Si de tels développements permettent une approche chronologique d'événements généraux, il ne contribue en aucune façon à comprendre le destin de ce qui fut une des premières provinces du royaume, mais qui ne vit plus que dans la mémoire des hommes, et l'usage qu'ils en font.

Des origines improbables aux destins éclatés du Dauphiné

A rebours des approches ordinaires, tel est l'objectif que les auteurs de cet ouvrage, prenant appui sur les très importantes avancées le ca connaissance historique depuis 1973, se sont fixé. Il s'est agi pour eux de donner à comprendre l'essence même de ce que représente aujourd'hui le Dauphiné, à la fois une organisation territoriale dont la vie s'inscrivit dans un période historique circonscrite, quoique relativement conséquente (sept siècles), et une mémoire aux usages multiples. L'ouvrage entraînera ainsi d'abord les lecteurs sur les chemins du caractère improbable de cette construction territoriale en un temps où les populations occupant l'espace alpin s'organisaient en des configurations politiques ou administratives très différentes : autonomies des Allobroges, Voconces, Cavares, Ségovellaunes dans l'Antiquité, populations intégrées au royaume de Bourgogne durant le haut Moyen Âge, jusqu'à sa décadence, la révolution castrale du 11^e siècle et l'affirmation du pouvoir de quelques grands lignages de haute noblesse.

Alors qu'aucun document n'atteste la prétendue inféodation d'une partie du comté de Viennois par l'archevêque de Vienne, c'est à travers ce morcellement féodal que, par des efforts patients, une nouvelle principauté parvint à se constituer, au carrefour des influences impériales et du royaume de France, sous l'autorité de princes de trois dynasties successives. Jouant des mariages, des héritages, de leur influence politique et de leur force militaire, ces princes furent les ferments d'un pays nouveau qui ne prit le nom de « Dauphiné » qu'à la fin du 13^e siècle. Mais dans cette

principauté qui tirait l'essentiel de ses ressources de la montagne, ils durent composer dans les zones de plaine avec les autorités ecclésiastiques (archevêques de Vienne, Embrun, évêque de Grenoble) et la puissance des grandes familles féodales. Ils durent aussi affronter, dans une guerre endémique de deux siècles, la Savoie voisine jalouse comme eux de contrôler les portes des Alpes.

Pas davantage que la construction de cette nouvelle principauté féodale, son rattachement au royaume de France par le Transport de 1349 n'avait un caractère inéluctable. Dans un territoire où un embryon d'ordre administratif s'était mis en place depuis le début du 14^e siècle, des alternatives étaient possibles, notamment un rapprochement avec le puissant comte de Savoie. Loin de tout déterminisme historique, le choix du prince Humbert II en faveur d'un rapprochement avec la France fut, en cette circonstance, décisif dans la destinée de la principauté. Tout en conservant au Dauphiné ses privilèges garantis par le Statut delphinal, ce Transport ouvrit la voie à l'arrivée de nombreux conseillers, pour la plupart proches du roi de France, et fit de la principauté un véritable terrain d'essai des leur idéal politique et administratif. Tandis qu'en 1368 Charles V choisit d'en faire le patrimoine du roi en puissance, l'héritier de la Couronne – le « Dauphin » – la transformation en 1452 du Conseil delphinal en Parlement, sur le modèle parisien, signifiait la transformation de la principauté en province, désormais subdivision administrative de la couronne de France.

Du 15^e siècle à la Révolution, toute l'histoire du Dauphiné fut dès lors étroitement liée à celle du royaume de France. Après avoir soutenus Charles VII contre les Bourguignons dans les dernières années de la Guerre de cent ans, les Delphinaux suivirent massivement Charles VIII sur les routes de l'Italie. Aux 17^e et 18^e siècles, la province fut ensuite une pièce essentielle de la défense du royaume, tant par les routes qu'elle offrait aux armées se rendant en Italie, que par les assurances données par les fortifications des places de la montagne. Ce temps fut aussi celui de la réduction progressive de ses libertés. Davantage que l'ordonnance de Villers-Cotterêts où, comme le rappela au 17^e siècle Nicolas Chorier, le roi parlait comme « Roi de France, et non comme Dauphin de Viennois », et dont l'enregistrement fut refusé par le parlement de Grenoble, c'est celle d'Abbeville en 1540 qui aligna définitivement l'exercice de la justice sur le modèle général. Un siècle plus tard, la suspension des Etats en 1628 marquait la fin de son particularisme fiscal, avant que la prise du pouvoir par Louis XIV en 1661 n'anéantisse les derniers restes de ses institutions particulières et n'impose l'autorité de ses intendants.

Face aux empiètements grandissants de la monarchie, le Statut delphinal restait le dernier garant des anciennes libertés provinciales. Sa défense, et surtout celui des magistrats du parlement de Grenoble, fut l'un des principaux ferments de la Pré-Révolution, singulièrement lors de la Journée des tuiles de juin 1788. Pourtant, dès la seconde moitié du 18^e siècle, la question même de l'administration du territoire était en cause. A ceux qui proposaient la restauration des privilèges des anciens Etats provinciaux, d'autres (Condorcet, Mirabeau...) opposaient des réformes plus radicales, guidées par un souci de proportionnalité et de meilleure adéquation du territoire administratif aux réalités économiques et humaines. Autant au moins qu'une conséquence de la Révolution, la destruction des provinces (le Dauphiné comme les autres provinces du royaume) procéda ainsi d'une idéologie modernisatrice et unificatrice. L'existence même des provinces, caractérisées par leurs particularismes et leurs privilèges, était incompatible avec les principes égalitaires et unitaires que véhiculaient les nouveaux idéaux des Lumières. Leur suppression devait permettre la

mise en place de nouveaux modes de représentation et la transformation des structures de l'administration.

De fait, la création en janvier 1790 des trois nouveaux départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes ruina une construction politique en forte discordance avec la réalité des espaces économiques, démographiques et culturelles de son territoire. La consolidation des nouveaux ressorts administratifs en fut favorisée. Restait la mémoire de l'ancienne province, non seulement divisée en trois départements, mais aussi depuis le développement des institutions régionales, écartelée entre les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. A ce jour, une seule administration garde conserve le ressort de l'ancienne province, la Cour d'Appel de Grenoble, héritière du Parlement de Dauphiné, et il n'est pas sans intérêt d'observer que la première référence « Histoire du Dauphiné » donnée par Google est le texte historique publié sur le site de cette Cour. Mais davantage que ce qui n'apparaît que comme un archaïsme territoriale, le Dauphiné s'est progressivement incarné dans des identités nouvelles, sans rapport nécessaire avec l'ancienne réalité territoriale (les Alpes, la Résistance...).

Faire le lien entre le passé et ce présent, tel est en définitive l'esprit de cet ouvrage. Par delà l'histoire de la principauté médiévale devenue province du royaume de France, ses « lieux de mémoires » (Grande Chartreuse, Saint-Antoine, Bayard, Lesdiguières, les Sept Merveilles, Vizille), l'activité des associations culturelles et patrimoniales qui en gardent la trace (au premier rang desquelles le Musée Dauphinois), les innombrables références informelles à l'ancienne province, c'est aussi le caractère improbable de cette histoire que l'on a cherché à retracer, pour aider à comprendre comment les recompositions d'aujourd'hui se nourrissent de la mémoire du passé.